

Séance du conseil du 25 mai 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 25 mai 2021, à 9 h 30, par visioconférence via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 646	2	Alain Dubois
Plessisville	6 642	5	Mario Fortin
Princeville	6 356	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Marie-Claude Chouinard
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	---

Formant quorum sous la présidence de M. Mario Fortin, préfet suppléant et maire de la ville de Plessisville.

M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, est absent.

Sont également présents :

M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint;

M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 autorise les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance du conseil par tout moyen de communication, pourvu que la séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, la MRC de L'Érable étant dans une région située en zone orange et afin de limiter la propagation du virus, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et les élus présents participent à la séance de ce jour par visioconférence, laquelle est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Destitution du préfet
5. Période de questions
6. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Mario Fortin, préfet suppléant, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, le conseil constate que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*.

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-05-178

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Destitution du préfet

ATTENDU QUE M. Jocelyn Bédard a démissionné de son poste de préfet, ce point est retiré de l'ordre du jour.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Clôture de la séance

2021-05-179

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Alain Dubois, il est résolu que la séance soit levée à 9 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Fortin, préfet suppléant

Étienne Veilleux, secrétaire-trésorier adjoint